

L'hon. M. ROBB: Ce n'est pas réellement une quittance.

M. ANDERSON: Non, mais on élude ainsi la loi.

L'hon. M. ROBB: Je crois ce que dit mon honorable ami et je sais qu'il y a plusieurs manières d'éviter de payer l'impôt.

M. LADNER: J'ignore si cette question relève de cette résolution, mais plusieurs députés ont reçu des demandes pressantes pour que le ministre consente à abandonner le privilège sur les immeubles pour les fins de l'impôt sur le revenu.

L'hon. M. ROBB: Cette question n'est pas contenue dans la résolution mais j'y verrai et je la présenterai plus tard.

M. le PRESIDENT: Il s'agit de l'impôt du timbre.

M. CAMPBELL: Que l'on me permette de dire un mot ou deux au sujet de certaines observations faites par l'un des représentants de Toronto. Il a dit que mon sténographe paie plus d'impôts que les neuf dixièmes de mes commettants. Cette assertion est si exagérée, si dénuée de bon sens, si fautive que j'hésite presque à la relever. Mais lorsque mon collègue dit que la ville de Toronto acquitte environ 23 p. 100 des taxes totales du Dominion, je lui ferai observer qu'en dernière analyse elles nous sont transmises et que c'est nous qui finissons par les payer. Nous achetons des dizaines de millions de dollars de marchandises manufacturées à Toronto, des courroies de caoutchouc, des chaussures, de la quincaillerie, des vêtements, des machines de toute sorte et ainsi de suite. L'honorable député est homme d'affaires et je suppose que son commerce se fait en régie intéressée et que chaque dollar de ses dépenses est payé par ses clients. Toronto ne paie pas la taxe. Les impôts qu'acquitte le cultivateur ne sont pas toujours visibles parce qu'après avoir versé le prix de ces marchandises, il ne lui reste pas assez d'argent pour faire face à l'impôt sur le revenu. Cependant, il paie une taxe sur chaque article qu'il achète. Cela est vrai pour les quatre classes des producteurs fondamentaux: les cultivateurs, les mineurs, les pêcheurs et les commerçants de bois.

M. LADNER: Est-ce que tous ne sont pas plus ou moins soumis aux impôts?

M. CAMPBELL: J'ai voulu montrer que si la moyenne des citoyens qui ne sont pas des producteurs fondamentaux améliorent leur mode d'existence, les frais supplémentaires en retombent automatiquement sur ses

affaires. Si mon honorable ami de Vancouver, qui est avocat, s'aperçoit qu'il a besoin d'une automobile de \$2,000 ou \$3,000, son mode de vie est plus dispendieux et il augmente le chiffre de ses honoraires. L'homme d'affaires qui réclame ses services, les paie en conséquence. Les clients de cet homme d'affaires contribuent à payer la voiture, et de cette façon ce sont les producteurs qui finissent par solder la facture de l'automobile. C'est une loi économique. L'un des problèmes des exploitants des industries maîtresses est que les habitants des villes vivent sur un plus haut pied depuis quelques années, ce qui signifie que la distribution des marchandises coûte beaucoup plus que dans le passé. Que mon honorable ami prenne le prix du blé à un endroit donné dans les provinces de l'Ouest, les frais de transport direct à Ottawa, les dépenses de la meunerie ou le montant alloué aux minotiers...

M. le PRESIDENT: Je pense que l'honorable député s'écarte de la résolution qui concerne l'impôt du timbre sur les chèques.

M. CAMPBELL: Je ferai respectueusement observer qu'elle comprend cet impôt.

M. le PRESIDENT: Cette résolution ne comporte pas la discussion de la théorie générale des impôts, mais d'une forme d'impôt seulement. Si j'interromps l'honorable député c'est pour appeler son attention sur la limite du débat.

M. CAMPBELL: Je vais revenir à la question. Il est une chose contre laquelle je veux protester. Avant de quitter l'Ouest, on m'a montré un billet, pas très considérable, sur lequel il y avait 8 dollars de timbres.

Ce billet est resté longtemps en souffrance; il était renouvelé tous les deux mois et à chaque renouvellement il fallait mettre de nouveaux timbres. Voilà qui est très injuste. Assurément les premiers timbres devraient suffire; mais chaque fois que le billet est renouvelé la taxe est répétée de sorte qu'à la fin l'homme qui n'a pas pu solder sa dette à l'échéance a dû payer cinq, six, huit ou dix fois la première taxe, en timbres.

L'hon. M. TOLMIE: Je regrette de ne pas avoir suivi tout le débat; mais je tiens à me rallier à ce qu'ont dit certains honorables collègues à ma gauche touchant l'opportunité des paiements quotidiens de la crème. Il n'y a pas au pays peut-être une seule industrie qui fera plus de bien à l'agriculture canadienne, qui assurera plus un retour à la prospérité, qu'une industrie laitière forte et saine. Dans les régions de l'Ouest canadien, sur les prairies de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, où la situation des cultivateurs